Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 16/07/2026
Publié le
ID : 022-212200828-20260310-CCASCFU2025-DE

Commune Le Hinglé

CCAS
MAIRIE
22100 LE HINGLE
Tel 02 96 83 58 55

Nombre de membres :
En exercice 17
Présents 11
Votants 11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'an deux mil vingt-six, le 10 mars
Le Conseil d'Administration s'est réuni à la mairie sous la Présidence
De Gérard BERHAULT, maire
Sur convocation régulièrement adressée à tous ses membres.

Membres Présents : Mr Gérard BERHAULT Mme Claudine AUFFRAY, Mr Loïc PERQUIS, Mme Marie-Thérèse RIVOALLAN, , Mme Anne Marie DUFFROS, Mme Marie Françoise LUCAS, Mme Valérie LEBRANCHU, Mme Marie Armelle CHAMPALAUNE, Mme Evelyne BISEUL Mme Véronique FOSSANI, Mme Céline MURY

Membres Excusés :, Fabrice DE BRUYNE, Mme Laura ADAM BOCLAUD, Mr Vianney DERRIEN, Mme Anne-Marie LETESTU, Mr Patrick DESERT, Mme Marie-Thérèse JOLIVET

Approbation du Compte Financier Unique 2025 : Budget CCAS

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT),
Vu le Compte Financier Unique 2025 de la commune,
Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,
Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents,
Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place des contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Le CFU du CCAS fait ressortir les résultats suivants pour l'année 2025 :

	Fonctionnement	
Dépenses	160.00	
Déficit reporté N-1	0	
Recettes	576.62	

Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 16/07/2026
Publié le
ID : 022-212200828-20260310-CCASCFU2025-DE

Excédent reporté N-1	941.69	
Résultat de l'exercice par section	416.62	
Résultat de clôture de l'exercice	1 358.31	

Hors de la présence de M. le Maire, qui quitte la salle après la présentation des résultats, Claudine AUFFRAY , Adjointe désignée pour présider la séance lors de l'approbation du compte financier unique, propose à l'assemblée de procéder au vote à main levée :

Votants	:	10
Exprimés	:	10
Abstention	:	0
Contre	:	0
Pour	:	10

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
Adopte le Compte Financier Unique 2025 du budget communal,
Donne pouvoir à M..le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONEMENT DU CCAS

L'excédent de fonctionnement 1 358.31€ est inscrit au BP 2026 du CCAS au compte 002 (recette de fonctionnement)

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 DU CCAS

Après présentation par Madame Claudine AUFFRAY du budget primitif 2026 du CCAS, les membres du conseil d'administration du CCAS vote à l'unanimité le budget suivant

FONCTIONNEMENT : DEPENSES = RECETTES = 2 458.31€

LE HINGLE , le 17 mars 2026
Le Maire Gérard BERHAULT

MAIRIE LE HINGLE 22 CÔTES D'ARMOR